



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0744

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan de déplacement d'entreprise - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0744**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Plan de déplacement d'entreprise - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE 50 % pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis pour le financement d'une partie de l'abonnement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0274 en date du 24 septembre 2008, a autorisé :

- monsieur le président à signer le renouvellement de la convention City Pass PDE 50 % et son avenant n° 1, en partenariat avec le Sytral et Kéolis, prévoyant une participation financière de la Communauté urbaine de 204,60 € par an et par abonnement sur la base d'un abonnement à 45 € mensuel,
- l'inscription au budget annuel des crédits nécessaires au financement de cette participation de 163 680 € dont 16 368 € au budget annexe de l'assainissement pour l'année 2009.

A compter du 1er avril 2009, l'abonnement mensuel City Pass grand public est porté à 46,20 €.

Compte tenu de l'application du nouveau mode de calcul, à compter du 1er mai 2009 l'abonnement City Pass PDE sera financé à hauteur de 44 € par an sur onze mois, soit 4 € mensuel par le Sytral et à hauteur de 232,10 € par an sur onze mois, soit 21,10 € mensuels par la Communauté urbaine, pour chaque bénéficiaire, avec un prix mensuel d'abonnement de 21,10 € pour ses agents.

Le coût total pour la Communauté urbaine est estimé à 185 680 € pour 800 abonnés dont 18 600 € pour le budget annexe de l'assainissement, soit une dépense supplémentaire de 22 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention conclue avec le Sytral et Kéolis prévoyant une participation de la Communauté urbaine de 232,10 € par an et par abonnement, dans le cadre du plan de déplacements d'entreprise étendu à tous les sites communautaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense supplémentaire, soit 22 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 648 810 - fonction 020 pour un montant de 19 800 € et au budget annexe de l'assainissement - compte 648 810 pour un montant de 2 200 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.